

...\$300 en
D SUR LA
HON. M.
ent celui-
prétendre
temps cette
prouvé qu'il
ses détails, et
a pu pour
NE AFFAI-
du témoin

Charlebois re-
d'avoir sou-
et il prétend
sommes A
NES. Quelles
? il ne le ne
gnage ; sou-
rien qu'il ne
M. Bergeron
bois emploie
res " au plu-
c plusieurs, à
sommes d'ar-
aufort ? Or
autres per-
ousseau n'en
on ?

...parle d'indi-
RESSES dans
DROIT de
INTERETS,
SONT EN
individus, si
t Bergeron ?
mer ?

...tement clair
ger honnête-
s faites par
Charlebois, au-
nt payées, da-
t de l'existen-
qui devaient
question, prou-
premier mi-
e Québec a
que le prix
tiné, conjoin-
e Beaufort et
preuves juri-

diques qui écrasent les accusés, ce sont les circonstances et des présomptions dont l'enchaînement suffirait à provoquer un verdict de culpabilité contre n'importe quel individu qui serait accusé devant la cour du Banc de la Reine, d'avoir commis un crime contre la société.

EFFORTS DES ACCUSÉS POUR EMPECHER LA PREUVE

— Tous ceux qui ont suivi l'enquête savent quels efforts, les accusés ont faits pour empêcher la preuve.

Ils ont commencé d'abord par décliner la juridiction des commissaires, et ont prétendu que M. Bergeron échappait à la juridiction de la législature provinciale, parce que, étant député fédéral, sa conduite ne pouvait être examinée et jugée, en vertu d'une loi décrétée par la législature provinciale. On comprend qu'en soulevant cette objection, M. Bergeron a plaidé coupable.

M. Mousseau s'est fait représenter par M. Lacoste, l'avocat salarié du parti conservateur, qui a déjà eu \$5,000 pour examiner le contrat de la vente du chemin de fer du Nord, et dont l'associé s'est fait donner \$300 pour aller à Québec aider M. Charlebois à obtenir dans le contrat des conditions plus avantageuses, contrairement aux spécifications sur lesquelles les soumissions avaient été faites. M. Bergeron prit pour défenseur M. Elliot, avocat de Beauharnois, qui gagne sa vie en faisant des comptes exorbitants comme substitut du procureur-général, et dont la présence fut aussi jugée nécessaire, en janvier 1883, pour faire modifier des conditions imposées aux autres soumissionnaires.

Il était assisté dans la défense du jeune despote, de MM. Oimet, Cornéliet et Tellier. Celui-ci est connu comme le président de la fameuse commission du service civil, qui après avoir reçu au-delà de \$10,000 refuse de

faire rapport de ses travaux, au gouvernement.

Les témoins étaient accompagnés de leurs avocats, et ne répondaient aux questions qui leur étaient faites, que du consentement de leurs aviseurs. M. De-Beaufort avait pour l'aider et pour lui préparer ses réponses, Adolphe Mathieu, écrivain, son beau-frère, et M. Charlebois avait retenu le service de ce libéral modèle F. X. Archambault, écrivain, C. R., qui a trahi toutes les causes qu'il a embrassées et compromis tous les maîtres, ceux qu'il a servis. Quand les libéraux étaient au pouvoir, il représentait la couronne à Montréal et se faisait un revenu de quatre à cinq mille piastres par année et recevait des faveurs que d'autres auraient dû obtenir, si les capacités ou les états de service étaient entrés en ligne de compte.

Durant tout ce temps-là, en présence de cette armée d'avocats, grassement payés pour empêcher la vérité d'éclater et la preuve de se faire, l'hon. M. Mercier, le chef de l'opposition, luttait seul avec énergie contre les accusés, contre les témoins, contre les avocats, et contre la majorité des commissaires, dont la partisanerie a révolté tous les honnêtes gens.

La première difficulté était d'amener les témoins ; tous refusaient de venir et ne consentaient à parler qu'après s'être entendus avec les accusés et être satisfaits que la majorité des commissaires ne permettrait pas de questions compromettantes.

La seconde difficulté, et la plus sérieuse, se présenta quand il fallut produire les documents dont nous venons de parler et que nous venons de reproduire en entier.

Le 27 avril 1884, l'hon. M. Mercier et ses amis avaient eu la précaution de prendre une liste et un résumé de ces documents, et naturellement les accusés firent tout en leur pouvoir pour faire disparaître les originaux que M. De Beaufort, dans un moment